

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES SOCIETES

LISTEES CI-APRES ET DES SITES INTERNET

« BATEAUXPARISIENS.COM », « LIDO.FR », « RESTAURANTS-TOUREIFFEL.COM », « YACHTSDEPARIS.FR », «PARIS-EXCEPTION.COM », « SODEXO-PRESTIGE.FR », « LAFFICHE.FR » SOCIETES :

• L'Affiche, SA au capital de 320 000 € - SIRET 424 250 868 00017 - RCS Nanterre - 42 - 44 rue de Bellevue, 92100 Boulogne Billancourt

Téléphone 01.46.99.35.00 - Fax : 01.46.99.35.48

Liste des sites commercialisés sous la marque L'Affiche :

Les restaurants des Hippodromes d'Auteuil, de Longchamp, de Maisons Laffitte, Paris Vincennes, de Saint Cloud et d'Enghien Soisy, Racing Club de France, Terre de Roland Garros, les Jardins du Petit Palais, Plateaux L'Affiche

• Seino Vision - BATEAUX PARISIENS, SAS au capital de 39 000 €, SIRET 327 204 087 00016, RCS Paris - Port de la Bourdonnais, 75007 Paris. Téléphone 0.825.01.01.01 (0.15 €/mn) - Fax : 01.44.11.35.55

Liste des sites commercialisés sous la marque Bateaux Parisiens : Bateaux Parisiens, Bistrot Parisien.

• SEVPTE, - Sté d'Exploitation des Vedettes de Paris Tour Eiffel - SA au capital de 91.800 € - SIRET 775 707 938 00020, RCS Paris

Port de la Bourdonnais, 75007 Paris

Téléphone 0.825.01.01.01 (0.15 €/mn) - Fax : 01.44.11.35.55

• BATOBUS, - SARL au capital de 8.000 € - SIRET 350 540 324 000 18, RCS Paris - Port de la Bourdonnais, 75007 Paris

Téléphone 0.825.05.01.01 (0.15 €/mn) - Fax : 01.44.11.35.55

• SODEXO PRESTIGE, Excel SAS au capital de 536 400 € - SIRET 300 475 274 00464 RCS Versailles - 19, rue de Sèvres 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Téléphone 01.46.99.25.05 - Fax : 01.46.99.35.48

Liste des sites commercialisés sous la marque Sodexo Prestige : Etoile Saint Honoré, Maison des Polytechniciens, Maison de la Recherche, Salons de la Maison des Arts & Métiers, Salons de l'Aéroclub de France, La Faisanderie.

• Millenia, Restaurants du 1^{er} étage de la Tour Eiffel - SA au capital de 38.112,50 € - SIREN 433 155 280, RCS Nanterre,

42-44 rue de Bellevue - BP 96 - 92100 Boulogne-Billancourt

Téléphone : 01.45.55.20.04

• SEGSMHI - LIDO de Paris, SA à Directoire au capital de 231.861 €, SIRET 662 029 057 00020, RCS Paris, 116 bis avenue des Champs Elysées - 75008 Paris,

Téléphone : 01.40.76.56.00

• Yachts de Paris, SAS au capital de 4.246.957 €, SIRET 414 487 892 00039, RCS Paris - Port Henri IV - 75004 PARIS

Téléphone 01.44.54.14.70.

Ci-après dénommées « Les Sociétés Prestataires »

1. CONDITIONS COMMUNES

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par les Sociétés Prestataires.

Les présentes conditions prévalent sur toutes les autres conditions d'achat. Toutes clauses contraires ou complémentaires non contractuelles ou qui ne feraient pas l'objet de conditions particulières ou d'un accord entre les Sociétés Prestataires et le Client sont réputées caduques et non écrites.

Ces Conditions Générales de Vente sont adressées au Client en même temps que le devis, pour lui permettre d'effectuer sa réservation. Toute réservation implique

donc de la part du Client l'adhésion entière et sans réserves aux présentes conditions.

En cas de contradiction entre les dispositions figurant au devis signé par le Client et celles figurant aux présentes Conditions, les dispositions du devis prévalent.

La réservation et/ou la commande de prestations est réservée au Client ayant pris connaissance des présentes conditions de vente dans leur intégralité, et les ayant acceptées sans réserve. Dès lors, la prise de commande entraîne l'entière adhésion aux présentes conditions générales de vente et l'acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions. Dans le but de satisfaire le Client, les Sociétés Prestataires pourront être amenées à faire évoluer les présentes conditions générales ainsi que leurs gammes de produits.

1.1 Informatique et Libertés

Les Sociétés Prestataires respectent la législation en vigueur en matière de protection de la vie privée.

Notamment, leurs sites internet sont déclarés auprès de la CNIL conformément à la loi « Informatique et Libertés ». Dans le cadre de la relation commerciale, les Sociétés Prestataires sont amenés à solliciter le Client par e-mail pour, par exemple, lui faire parvenir la confirmation de sa commande.

Le Client dispose d'un droit d'accès, rectification et de suppression des données qui le concernent (Loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Pour cela, il suffit de contacter par courrier les Sociétés Prestataires à l'adresse suivante : L'Affiche, Seino Vision, SEVPTE, BATOBUS, Sodexo Prestige, Millénia, SEGSMHI, Yachts de Paris, 42-44 rue de Bellevue, 92100 Boulogne Billancourt

Une copie de carte d'identité devra être jointe au courrier. Les informations indispensables au traitement de la commande sont signalées sur les sites par des astérisques.

1.2 Modalités de réservation

1.2.1 Disponibilités des prestations

Les réservations pour l'ensemble des prestations sont possibles en fonction des disponibilités des différents lieux. Pour certaines dates spéciales, ci-après dénommées « dates festives », ces disponibilités peuvent faire l'objet de conditions spécifiques.

Liste des dates festives : 14 février, 14 juillet, 24 décembre, 25 décembre, 31 décembre.

1.2.2 Gestion des options

Lors de sa réservation de prestations, le Client peut poser une ou plusieurs options sur des dates, des lieux, etc.. qui donnent droit à une priorité de réservation durant 10 jours, sans entraîner d'engagement de part et d'autre. Si un autre client souhaite réserver le même lieu pour la même date, les Sociétés Prestataires préviendront le premier client qui disposera alors d'un délai de 48 heures pour confirmer sa réservation. Passé ce délai, l'option sera automatiquement annulée.

1.3 Réservations

La réservation d'une prestation n'est ferme et définitive qu'après acceptation et signature du devis et le versement d'arrhes selon les modalités ci-après :

Pour un montant de prestation inférieur ou égal à 50 000 EUR TTC (cinquante mille euros TTC) :

- Versement d'arrhes de 50 % (cinquante pour cent) à la commande,

- Versement d'arrhes de 40 % (quarante pour cent) à J-10 (dix jours calendaires avant le jour de la prestation),

- Versement du solde au jour J, jour de la prestation.

Pour un montant supérieur à 50 000 EUR TTC (cinquante mille et un euros TTC) :

- Versement d'arrhes de 50 % (cinquante pour cent) à la commande,

- Versement d'arrhes de 40 % (quarante pour cent) à J-30 (trente jours calendaires avant le jour de la prestation),

- Versement du solde au jour J, jour de la prestation.

Pour toute commande en ligne des « menus », « forfaits », « dates spéciales », « combinés » et toutes prestations hors « à la carte » : l'intégralité du montant de la commande du client devra être immédiatement payée par carte bancaire en ligne.

Pour les prestations « à la carte » dont le montant définitif n'est pas connu au jour de la commande ou de la réservation, des arrhes sont demandés à la commande et sera déduit du montant total de la prestation. Le paiement du solde s'effectuera le jour de la prestation directement sur place. Le montant de ces arrhes varie en fonction de la nature des prestations achetées.

1.4 Modifications

Par dérogation à l'article 1.5 - « Annulation partielle ou totale » ci-dessous, pour être traitées, les demandes de modification pour des groupes de plus de 10 (dix) personnes, doivent être formulées par écrit ou mail et parvenir au Service Réservations des Sociétés Prestataires au plus tard dans un délai de 3 (trois) jours ouvrés précédant la date prévue de la prestation, et ce, dans la limite de plus ou moins 10 % (dix pour cent) du montant de la commande.

Les modifications ayant pour objet l'augmentation du nombre de participants sont réputées acceptées lorsqu'elles ont fait l'objet d'un accord écrit de la part des Sociétés Prestataires.

1.5 Annulation de la commande ou de la réservation

Le Client peut procéder à l'annulation partielle ou totale de sa réservation dans les conditions suivantes : Toute annulation doit être notifiée aux Sociétés Prestataires par écrit, la date de la réception de l'annulation fera foi pour l'application des frais d'annulation prévus ci-après.

- Pour une annulation plus de 60 jours calendaires avant la prestation, aucun frais d'annulation n'est dû par le client, à l'exception d'une somme forfaitaire de 1 000 EUR TTC (mille euros TTC) pour frais de dossier dans le cas d'une étude commerciale personnalisée (cas des privatisations).

- Pour une annulation comprise entre J-60 et J-31 jours calendaires avant la date prévue, une pénalité représentant 50% (cinquante pour cent) du prix TTC de la prestation est due par le Client, quel que soit le montant de la prestation,

- Pour une annulation intervenue entre J-30 et J-10 jours calendaires avant la date prévue :

- pour un montant de la prestation inférieur ou égal à 50 000 €uros TTC (cinquante mille euros TTC), une pénalité représentant 50 % (cinquante pour cent) du prix TTC de la prestation est due par le Client,

- pour un montant de la prestation supérieure à 50 000 €uros HT (cinquante mille et un euros) une pénalité représentant 70 % (soixante dix pour cent) du prix TTC de la prestation est due par le Client.

- Pour une annulation intervenue moins de 10 (dix) jours calendaires avant la date de la prestation ou non représentation du Client le jour J : une pénalité représentant 100% (cent pour cent) du prix TTC de la prestation est due par le Client ; les Sociétés Prestataires se réservant, le cas échéant, la faculté de commercialiser à nouveau les places inutilisées.

Les pénalités restent en tout état de cause acquises aux Sociétés Prestataires.

En cas d'annulation de la totalité des prestations par les Sociétés Prestataires, le montant des arrhes versés par le client lui sera intégralement remboursé. Toutefois, les Sociétés Prestataires ne seront pas tenues responsables de tout dommage direct ou indirect qui résulterait de cette annulation.

Pour les sociétés Bateaux Parisiens et Yachts de Paris, en cas d'impossibilité d'effectuer la croisière prévue pour quelque raison que ce soit (panne mécanique, crues, intempéries, interdiction administrative, etc....), une réduction de prix sera appliquée au Client selon la règle suivante :

- en cas de modification du parcours de la croisière : réduction de 20 % (vingt pour cent) de la partie « transport affrètement » de la prestation,

- en cas d'impossibilité de naviguer (le bateau restant à quai) : réduction de 35 % (trente cinq pour cent) de la partie « transport affrètement » de la prestation.

1.6 Assurance / Responsabilité

Les Sociétés Prestataires déclarent être dûment assurées auprès d'une compagnie notoirement solvable pour leur responsabilité civile d'exploitation et notamment en cas d'intoxication alimentaire et en matière de transport fluvial de passagers.

Bateaux Parisiens et Yachts de Paris se réservent le droit de facturer au Client tout dégât de matériels causés à bord par lui-même ou un membre de son groupe.

Les croisières étant soumises aux règles de la navigation fluviale, Bateaux Parisiens et Yachts de Paris se réservent le droit d'apprécier le caractère praticable des voies navigables. Les croisières pourront être annulées ou modifiées à tout moment à compter de la réservation y compris au moment de l'appareillage ou durant la navigation, en application des règles susvisées, ou en cas d'intempéries de nature à mettre en péril la sécurité des personnes transportées.

Bateaux Parisiens et Yachts de Paris déclinent toute responsabilité sur les conséquences de l'inobservation par les passagers des règles susvisées et des règlements de police, sans préjudice des dommages et intérêts qu'elles pourront demander en raison du préjudice qu'elles auront subi du fait de cette inobservation.

Bateaux Parisiens et Yachts de Paris ne pourront être tenus responsables des dommages directs ou indirects survenus aux passagers lors de la croisière lorsque ceux-ci auront été occasionnés par l'une des causes suivantes : crue subite, orange, collision avec un autre navire responsable de l'accident, même partiellement, et tout autre événement imprévisible.

1.7 Force Majeure

Les Sociétés Prestataires se réservent la possibilité d'annuler une prestation en cas de force majeure (incendie, explosion, catastrophe naturelle, contraintes administratives etc...) ou tout autre fait indépendant de leur volonté.

1.8 Prix de vente

Les prix sont mentionnés en euros, hors taxes ou toutes taxes comprises.

Les prix peuvent être révisés à tout moment sans préavis. Les prix facturés sont ceux en vigueur au jour de la commande. Ils sont assujettis aux taux de TVA en vigueur applicables le jour de la prestation.

Toutes taxes ou charges nouvelles qui pourraient être créées, ou toute modification des charges ou taxes actuelles entraîneraient automatiquement le réajustement des prix.

Il appartient au Client d'apprécier avant la validation de la commande si le prix lui convient. Aucune contestation

concernant le prix ne pourra être prise en considération ultérieurement.

1.9 Modes de paiement

Les Sociétés Prestataires acceptent les virements interbancaires, les règlements en espèces en euros, les chèques tirés exclusivement sur une agence bancaire domiciliée en France, ainsi que les chèques-vacances, certains bons-cadeaux ou les cartes bancaires agréées par le service de réservation ou indiquée à l'accueil des différents lieux.

Les prestations peuvent également être délivrées contre remise d'un voucher / bon d'échange émis par une société obligatoirement agréée par les Sociétés Prestataires.

1.10 Défaut de règlement

En cas d'accord sur devis d'un paiement, tout retard de paiement entraînera de plein droit la facturation de pénalités de retard. L'Article L.441.6 du Code de Commerce précise que, les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Ces pénalités de retard seront appliquées de la date d'exigibilité du principal à celle du paiement effectif et total.

Conformément à Loi de Modernisation de l'Economie (LME), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, le taux de pénalités de retard appliqué est de 3 % l'an. Toute contestation partielle de la facturation ne pourra en aucun cas justifier un défaut de règlement total de la prestation objet des présentes. Le seul défaut de paiement qui sera admis ne devra porter que sur le montant de la contestation, sous réserve que celle-ci soit objectivement fondée et notifiée aux Sociétés Prestataires par lettre recommandée avec accusé de réception.

1.11 Réclamations

Les réclamations de nature commerciale ou relatives à la qualité des prestations fournies devront être adressées au Service Client, L'Affiche, Seine Vision, SEVPTE, BATOBUS, Sodexo Prestige, Millénia, Altima, SEGSMHI ou Yachts de Paris, 19 rue de Sèvres, 92100 Boulogne Billancourt. Toute contestation et réclamation ne pourront être prises en compte que si elles sont fournies par écrit et adressées à la Société Prestataire dans un délai maximum de huit jours après la fin de la prestation.

1.12 Règlement intérieur de certaines Sociétés Prestataires

Les présentes conditions générales de vente sont complétées par les règlements intérieurs des différents lieux des prestations auxquels le client s'engage à se conformer : comportement, tenue vestimentaire, règles de prudence et de sécurité, etc...

1.12.1 Règlement Intérieur pour le Lido de Paris

1. Une tenue correcte est exigée et un comportement respectueux, tant des clients que des artistes et membres du personnel du LIDO, est de rigueur.

2. Il est rappelé que chacun des tableaux (musique, costumes, mise en scène, etc...) des représentations du LIDO est une œuvre de l'esprit protégé en tant que telle par les dispositions des livres I et III du Code de Propriété Intellectuelle. Toute reproduction est par conséquent rigoureusement interdite.

Il est notamment interdit de prendre des photographies, de réaliser des vidéos et des enregistrements sonores du spectacle. Il est rappelé que toute violation des droits d'un auteur est un délit réprimé par les dispositions des articles L.335-2 et suivant du Code de Propriété Intellectuelle.

Tout contrevenant (aux paragraphes 1 et 2 du présent article) pourra se voir refuser l'accès ou être expulsé du LIDO, même en cours de représentation, sans possibilité d'être remboursé du prix payé, le LIDO se réservant en

outre le droit de donner toutes les suites judiciaires qu'il jugera utile.

1.12.2 Règlement Intérieur pour les restaurants du 1^{er} étage de la Tour Eiffel

1) Millenia - Restaurants du 1^{er} étage de la Tour Eiffel fera tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le bon déroulement de la prestation dans les conditions prévues à la réservation. En aucun cas, Millenia - Restaurants du 1^{er} étage de la Tour Eiffel ne pourra être ni tenue pour responsable ni tenue d'une quelconque indemnité ou remboursement en cas de modification de l'accès à la Tour Eiffel ou des horaires pour cas de force majeure ou d'instructions données par la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (S.E.T.E).

2) Respect des Horaires :

Le convive, ou le groupe au complet, doit se présenter à l'entrée des Restaurants du 1^{er} étage de la Tour Eiffel à l'heure prévue.

Si les convives arrivent après le début du service, ils ne pourront prétendre à aucun remboursement. Pour les Diners et Réceptions privatifs : "Millénia - Restaurants du 1^{er} étage de la Tour Eiffel " se réserve le droit de réduire la prestation d'un temps équivalent au retard pris par le client.

1.12.3 Règlement Intérieur pour les croisières

- Conditions spécifiques pour Bateaux Parisiens et Yachts de Paris :

1) Bateaux Parisiens et Yachts de Paris feront tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer le bon déroulement des croisières sur la Seine dans les conditions prévues à la réservation. En aucun cas, Bateaux Parisiens et Yachts de Paris ne pourront être ni tenues pour responsables ni tenues d'une quelconque indemnité ou remboursement en cas de modification de l'itinéraire, des horaires, ou de la durée d'une croisière pour cas de force majeure ou d'instructions données par les agents de la navigation.

2) Respect des horaires : Le passager doit se présenter au lieu d'embarquement des bateaux au plus tard 15 minutes avant l'heure prévue de départ. Si le passager arrive après le départ du bateau, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

3) Obligation des passagers :

A compter du moment où il est invité à embarquer, chaque passager devra se conformer immédiatement et strictement aux instructions données par le personnel du bateau dans l'intérêt de la sécurité de la navigation et de l'ordre à bord.

Il ne sera admis sur le bateau aucun animal ni aucun matériel pouvant se révéler dangereux pour les passagers ou le personnel.

Bateaux Parisiens et Yachts de Paris se réservent le droit de facturer au Client tout dégât de matériels causés à bord par lui-même ou un membre de son groupe.

Une tenue correcte sera exigée (pas de jeans ni de chaussures de sport) pour les croisières restauration. Bateaux Parisiens et Yachts de Paris se réservent la faculté de refuser l'accès à bord.

Il est interdit à toute personne étrangère au service de s'introduire sans permission spéciale dans le compartiment moteur, ainsi que dans le poste de pilotage et la cuisine.

1.13 Conditions de vente pour les chèques-cadeaux

Les Chèques Cadeaux émis par les Sociétés Prestataires ont une durée de validité de 6 (six) mois à partir du jour d'achat. Au-delà de la date limite, les Chèques Cadeau ne sont ni remboursables ni échangeables. Les réservations pour les prestations des Chèques Cadeau se font sous réserve des disponibilités des sites.

Il est obligatoire de présenter le carton d'invitation à la réception du site le jour de la prestation.

Les réservations enregistrées peuvent être modifiées ou annulées dans les mêmes conditions que celles exposées à l'article 1.2 des présentes conditions générales de ventes.

Si les clients ou les bénéficiaires ne sont pas présents le jour de la réservation, le Chèque Cadeau n'est ni remboursable ni échangeable.

Les Chèques-Cadeaux sont payables 100 % à la commande et pourront être envoyés sous réserve d'encaissement du paiement.

Les Chèques Cadeaux perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange ni à un remboursement.

1.14 Confidentialité

Les sociétés prestataires et le Client s'engagent réciproquement à garder la plus stricte confidentialité sur l'ensemble des documents et informations qui seraient portés à leur connaissance dans le cadre de l'exécution des prestations.

Les éléments accessibles sur les sites, notamment sous forme de textes, photographies, images, icônes, sons, sont également protégés par des droits de propriété intellectuelle et industrielle et autres droits privatifs. Sauf dispositions explicites signalées dans le présent document, le Client ne peut en aucun cas, reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie des sites Internet sans autorisation préalable des sociétés Prestataires.

L'exploitation non préalablement autorisée par les Sociétés Prestataires, à quelque titre que ce soit, de tout ou partie des informations pourra faire l'objet de toute action appropriée, notamment d'une action en contrefaçon.

1.15 Propriété Intellectuelle

Les Sociétés Prestataires sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux sociétés prestataires et marques : L'Affiche, • Seine Vision - Bateaux Parisiens, Café Seine, SEVPTE, BATOBUS, Sodexo Prestige, Millenia - 58 Tour Eiffel, SEGSMHI - LIDO de Paris, Yachts de Paris, ainsi qu'aux sites internet « BATEAUXPARISIENS.COM », « LIDO.FR », « RESTAURANTS-TOUREIFFEL.COM », « YACHTSDEPARIS.FR », « PARIS-EXCEPTION.COM » qui leur appartiennent ou dont elles détiennent les droits. L'accès aux sites de ces sociétés ne confère aucun droit aux utilisateurs.

1.16 Service Clientèle

Le Client peut contacter le Service Clients des Sociétés Prestataires au 01.76.64.14.66.

1.17 Loi applicable

En cas de litige ou de contestation, seules les lois françaises sont applicables et les juridictions françaises seront seules compétentes. Les litiges commerciaux relèveront exclusivement du ressort du Tribunal de Commerce ou Administratif de Paris ou de la métropole.

2 CONDITIONS PARTICULIERES D'ACHAT POUR LES COLLECTIVITES, ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ET PROFESSIONNELS DU TOURISME ET AGENCES EVENEMENTIELLES

Les présentes modalités particulières précisent les conditions communes présentées ci-dessus et sont applicables aux collectivités (Communes, Administrations et Collectivités territoriales), aux Associations de Loi 1901 (y comprises associations sportives et professionnelles), aux entreprises, professionnels du tourisme et agences événementielles.

2.1 Prix de vente

Les conditions de réservation, de règlement et d'annulation sont les mêmes que celles exposées dans les conditions communes.

Préventes de billetterie des Bateaux Parisiens et Batobus

Les collectivités, associations et entreprises peuvent acheter des billets pour la croisière promenade de Bateaux Parisiens ou pour la Compagnie des Batobus à un tarif promotionnel sous condition d'un achat en nombre et d'un prépaiement de 100 % à la commande.

Validité des titres

La validité des titres de transport de Bateaux Parisiens et Batobus est indiquée explicitement sur ces billets. Passée la date de validité, ces billets ne seront ni échangés, ni remboursés.

2.2 Prestation de restauration ou prestation de services pour les groupes

Afin de garantir aux membres d'un groupe une prestation de restauration et un service de qualité, le choix des menus devra être opéré au moment de la commande auprès des Sociétés Prestataires pour des groupes de plus de 10 (dix) personnes. Ce nombre est porté à 15 (quinze) pour les déjeuners et dîners croisières de Bateaux Parisiens ainsi que pour les repas du CaféSeine.

2.3 Conditions de règlement pour les collectivités, associations et entreprises et professionnels du tourisme et agences événementielles

Le service réservations des Sociétés Prestataires peut confirmer la commande des collectivités, associations et entreprises hors professionnels du tourisme et agences événementielles par l'émission d'une facture pro-forma et/ou d'un mail, tenant lieu de contrat, établie sur la base du nombre de prestations commandées et précisant les modalités de règlement.

3 MODALITES PARTICULIERES D'ACHAT SUR INTERNET

Les présentes modalités particulières précisent les conditions communes présentées ci-dessus et concernent les sites suivants : « BATEAUXPARISIENS.COM », « LIDO.FR », « RESTAURANTS-TOUREIFFEL.COM », « YACHTSDEPARIS.FR », « PARIS-EXCEPTION.COM », « SODEXO-PRESTIGE.FR », « LAFFICHE.FR ».

Après avoir choisi une prestation et / ou le service pour lequel il souhaite effectuer une réservation, le Client manifesterà son acceptation des présentes Conditions Générales de Vente. La commande ne sera définitivement enregistrée qu'après la dernière validation.

Un écran présentant le résumé de la réservation sera disponible.

Pour passer commande sur les sites, le Client devra remplir, selon les indications fournies en ligne, un formulaire dans lequel devront figurer ses coordonnées. Les informations obligatoires sont signalées sur les sites. Le mot de passe est automatiquement créé et est envoyé au Client en cliquant sur le lien « mot de passe oublié ». Le Client doit imprimer le mail de confirmation de sa réservation. Avec ce résumé, il détient la preuve de sa commande.

Le système vérifie le bon envoi des documents mais pas leur réception. En cas de non réception, il appartient au client d'en informer le prestataire.

En aucun cas la responsabilité des Sociétés Prestataires, ne pourra être retenue si le Client ne reçoit pas de confirmation de la commande en raison d'une erreur de son fait dans la saisie de ses coordonnées.

Avant toute impression de commande, le Client doit s'assurer qu'il pourra disposer de la configuration logicielle et matérielle requise pour imprimer les

documents de sa commande : un ordinateur relié à l'Internet et équipé du logiciel Acrobat Reader, une imprimante et des feuilles blanches au format A4. Les Sociétés Prestataires déclinent toute responsabilité en cas d'impossibilité d'imprimer les documents du fait du non respect de la configuration logicielle et matérielle énoncée ci-dessus.

3.1 Capacité

Pour commander le Client doit être âgé d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter et utiliser ces sites conformément aux présentes Conditions Générales.

Le Client est financièrement responsable de l'utilisation des sites tant en son nom que pour le compte de tiers, y compris des mineurs, sauf à démontrer une utilisation frauduleuse ne résultant d'aucune faute ni négligence de sa part. Le Client garantit également la véracité et l'exactitude des informations fournies par lui-même ou tout autre tiers utilisant ses données sur ces sites. Une utilisation frauduleuse ou qui contreviendrait aux présentes Conditions Générales, du service de réservation de ces sites, pourra entraîner le refus par les Sociétés Prestataires, à tout moment, de l'accès aux services proposés sur Internet.

3.2 Accès aux informations concernant la commande du Client

Le Client peut, à tout moment, consulter les informations concernant le détail de sa réservation via la connexion à la page « mon compte ».

3.3 Modification / Annulation de la commande / Frais d'annulation

Aucune modification ne pourra être réalisée en ligne. Pour toute modification, le Client doit contacter les services des Sociétés Prestataires par téléphone. Le numéro de téléphone est indiqué au Client dans le mail de confirmation.

Une fois la demande d'annulation enregistrée, celle-ci est traitée dans les meilleurs délais par les services des Sociétés Prestataires.

En cas d'annulation du fait du Client ou du fait des Sociétés Prestataires, il sera fait application des conditions générales d'annulation spécifiées à l'article 1.3. ci-dessus.

3.4 Conditions de paiement particulières pour les ventes en ligne

- Pour les prestations « à la carte ».

Des arrhes sont demandés et déduits du montant total de la prestation. Le paiement du solde s'effectuera le jour de la prestation directement sur place. Le montant de ces arrhes varient en fonction de la nature des prestations achetées et leur montant est clairement indiqué sur les sites Internet.

- Pour les « menus », « forfaits », « dates spéciales », « combinés » et toutes prestations hors « à la carte » : l'intégralité du montant de la commande du client est immédiatement payée par carte bancaire en ligne.

Les prestations supplémentaires consommées sur place le jour de la prestation seront à régler en intégralité le jour de la prestation directement sur place.

3.5 Validité des prestations achetées en ligne

Toutes les prestations sont valables pour la date de réservation choisie par le Client. Elles ne sont pas reportables. Toutes les prestations type « combiné » doivent être consommées en une seule fois pour la ou les dates de réservation choisie(s) par le Client.

3.6 Sécurisation des paiements en ligne

Le paiement en ligne par carte bancaire s'effectue dans un environnement entièrement sécurisé.

Les cartes bancaires acceptées pour le paiement sont les suivantes : Visa / American Express et Mastercard et Cofinoga pour certains sites.

Les informations sont cryptées par Paybox.

La commande validée par le Client ne sera considérée comme effective que lorsque les centres de paiement auront donné leur accord. En cas de refus desdits centres, le Client est immédiatement informé par un message à l'écran dans lequel il est invité à prendre contact avec le service Clientèle afin de trouver une autre solution de paiement.

3.7 Responsabilités et garanties pour l'utilisation des sites Internet

Les Sociétés Prestataires ne garantissent pas que les sites « BATEAUXPARISIENS.COM », « LIDO.FR », « RESTAURANTS-TOUREIFFEL.COM », « YACHTSDEPARIS.FR », « PARIS-EXCEPTION.COM », « SODEXO-PRESTIGE.FR », « LAFFICHE.FR » seront exempts d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que les sites fonctionneront sans interruption ou pannes, ni encore qu'ils sont compatibles avec un matériel ou une configuration particulière autre que celle expressément validée par les Sociétés Prestataires.

Les Sociétés Prestataires, ne sont en aucun cas responsables de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers que ceux-ci soient ou non incorporés dans les sites ou fournis avec ceux-ci.

En aucun cas, les Sociétés Prestataires ne seront responsables de tout type de dommage prévisible ou imprévisible (incluant la perte de profits ou d'opportunité ...) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les sites.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

CGV Pôle 2009-07